



PROCES VERBAL
N°48/CNCMP/2015
DU 25/11

L'an deux mille quinze et le MERCREDI VINGT CINQ NOVEMBRE à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président par intérim, Monsieur Mohamed Abdellahi Ould Zeine.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

Etait absent:

- Ciré Amadou, membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen du complément d'informations demandant l'approbation du DAO relatif aux travaux de construction du siège de la direction de sécurité Extérieure et de la documentation à Nouakchott, *lettre n°253/CPMP/SI* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

2°-Examen du complément d'informations demandant l'approbation du DAO relatif aux travaux de construction d'un institut supérieur professionnel des langues de traduction et interprétariat à Nouadhibou, *lettre n°255/CPMP/SI* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

3%-*Examen* du projet d'avenant au marché relatif au redéploiement des équipements d'imagerie médicale destinés au centre national d'urgence vers l'hôpital de Zouerate; *réf lettre n°0594/CPMP/SS* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Ce point est reporté pour fournir les justificatifs du montant alloué au transport du scanner.

4%-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un microscope opératoire au profit du centre Hospitalier National; *réf lettre n°604/CPMP/SS* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financière au motif de dépassement non justifié du moins disant.

5%-*Examen* du plan de passation des marchés publics consolidé des autorités contractantes rattachées au la CPMP/SS pour l'année 2015, *réf lettre n°600/CPMP/SS* reçue le 18 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

6%-*Examen* des projets de marchés relatifs à la location de camions et d'engins pour la collecte et le transfèrement vers le CET des ordures ménagères de la ville de Nouakchott (lots 4,6 et 7), *réf lettre n°455/CPMP/SSouv* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marché à passer comme suit, pour un une durée des contrats de six mois :

- lot 4 : NLC pour un montant de 139.500.000 UM TTC ;
- lot 6 : SOTRAM pour un montant de 113.040.000 UM TTC ;
- lot 7 : ETS Med Ahid Ould Mahfoud pour un montant de 96.300.000 UM TTC.

7%-*Examen* de l'appel d'offres restreint relatif à la fourniture et la livraison de repas au profit du cabinet du Premier Ministre, *réf lettre n°449/CPMP/SSouv* reçue le 19 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOR.

8%-*Examen* du plan de passation des marchés publics du PDAI-PRSA pour l'année 2015, *réf lettre n°453/CPMP/SSouv* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

9°-Examen du rapport d'évaluation des propositions financières relatives à la maîtrise d'œuvre du projet l'électrification rurale par énergie solaire de la zone de l'Aftout Echargui, *réf lettre n°405/CPMP/APAUS* reçue le 18 novembre 2015.

Décision

Ce point est reporté pour prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décisions.

10°-Examen de deux (02) projets de marchés relatifs à la réalisation de 162 forges de reconnaissance, transformables en forages d'exploitation dans 59 localités du pays (lots 2 et 4), *réf lettre n°409/CPMP/APAUS* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- *lot n°2 avec ELMA FORAGE pour un montant de 113.137.000 UM HT et un crédit d'impôt de 19.357.291 UM;*
- *lot n°4 avec le groupement d'entreprises HTTP/SAS pour un montant de 107.024.000 UM HT avec un crédit d'impôt de 18.726.728 UM.*

11°-Examen du complément d'informations demandant la non objection sur le projet d'avenant au marché relatif à la construction d'une centrale hybride de production d'énergie d'une puissance de 469 KW à Bousteila, *réf lettre n°409/CPMP/APAUS* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la passation de cet avenant.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

12°-Examen de trois (03) projets de marchés relatifs à l'acquisition et l'installation de kit de pompage solaire au profit de localités du pays, *réf lettre n°628/CPMP/Sr* reçue le 23 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marché à passer comme suit sous réserve d'y ajouter les crédits d'impôts corrigés par la commission fiscale et d l'accord du bailleur de fonds:

- *lot 1 avec SMAGEC pour un montant de 59.400.000 UM HT et un délai de livraison de soixante (60) jours ;*
- *lot 2 avec l'Ets TAWFIK pour un montant de 58.500.000 UM HT et un délai de livraison de soixante (60) jours;*

- lot 3 avec l'Ets Maali et Frères pour un montant de 58.500. 000 UM HT et un délai de livraison de soixante (60) jours.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

13°-Examen du DAOI relatif à la fourniture l'installation de huit (08) équipements d'exhaure solaire des nouveaux réseaux d'AEP des sites de certaines localités des wilayas du Brakna, de l'Assaba et du Tagant, réf lettre n°436/CMSSBIE reçue le 24 novembre 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de prendre en considération les observations en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

MOHAMED ABDELLAHI OULD ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

- Brahim Ould Hamed
- Raifa Mint Kassim
- Maalouma Limam Dahi



Le contrôleur financier

- Abderrahmane Abdoul